

## Élection des administrateurs

---

En vertu du Règlement général de l'Association des employés retraités de la Ville de Laval, les affaires de l'association sont gérées par un conseil d'administration composé d'un maximum de dix-sept (17) membres élus au scrutin pour un mandat de deux (2) ans. Le conseil se renouvelle annuellement en raison du nombre de membres qui voient leur mandat arriver à échéance, environ la moitié chaque année.

Cette année trois (3) administrateurs au conseil d'administration terminent leur mandat de deux (2) ans et il y a six (6) postes vacants. Il en est ainsi de :

1. M. Jean Brisset.
2. M. Richard Couture.
3. M. Jean-Guy Lagacé.
4. Vacant.
5. Vacant.
6. Vacant.
7. Vacant.
8. Vacant.
9. Vacant.

La procédure de mise en candidature doit être conforme à l'article 25 du Règlement général et doit comporter les informations suivantes :

- a. Le nom du candidat appuyé par la signature d'au moins deux (2) membres en règle,
- b. La signature du candidat signifiant qu'il accepte cette mise en candidature.

Le formulaire de mise en candidature doit être transmis, dûment rempli **avant le 18 octobre 2023**, aux coordonnées suivantes :

Association des employés retraités de la Ville de Laval  
A/S de Gilles Lachance, secrétaire  
3235, boulevard Saint-Martin Est  
Laval (Québec) H7E 5G8  
ou par courriel : [info@aervl.com](mailto:info@aervl.com)